**Une image contenant extérieur

Description générée automatiquement**

**Un nouveau service public de l’eau potable**

Dès le 1er  janvier, la loi NOTRe attribue aux communautés d’agglomération la compétence eau potable. L’esprit de la loi, notamment en raison du réchauffement climatique et de la nécessaire sécurisation de l’approvisionnement en eau potable, est d’inciter les acteurs publics à élaborer une gestion collective et globale de l’eau. Ainsi, d’un point de vue juridique et financier, Loire Forez agglomération exercera officiellement cette compétence et sera seule responsable devant la loi.

Aujourd’hui, sur le territoire, 47 situations différentes ont été recensées, entre les communes qui gèrent elles-mêmes l’eau et les communes regroupées en syndicats intercommunaux, soit en production, soit en distribution. Pour assurer la gestion de l’eau potable à partir du 1er janvier, l’agglomération se substituera aux communes actuellement gestionnaires et aux syndicats, qui lui confieront leurs moyens humains (personnels) et les moyens d’exploitation (réseaux et contrats). Cette dernière deviendra l’interlocutrice unique de l’Etat et de ses partenaires.

Dans la suite des études et des réunions de travail qui ont eu lieu tout au long de l’année 2019, Loire Forez agglomération a choisi de s’appuyer sur l’organisation des gestionnaires actuels pour une période transitoire du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.  Loire Forez agglomération élaborera pendant ces deux ans un schéma directeur de l’eau potable dont les objectifs sont de sécuriser la ressource, garantir la qualité de l’eau et la continuité de service aux abonnés.

Les tarifs actuels de l’eau seront maintenus pendant au minimum deux ans.

Avec ce transfert de compétence, Loire Forez Agglo va maîtriser l’ensemble du cycle de l’eau, de la production à l’entretien des rivières en passant par le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales.

**Informations pratiques :**

A partir du 1er janvier 2020, pour toute question, vous pouvez contacter le service de l’eau de Loire Forez agglomération, à Montbrison :

* Par téléphone au 04 26 54 70 90.
* Par mail : [eaupotable@loireforez.fr](mailto:eaupotable@loireforez.fr)
* En vous rendant sur place : 12 rue de Laplatte, Zone des Granges

Les agents des pôles et des antennes de Loire Forez Agglo vous accueillent à Noirétable, Boën-sur-Lignon et Saint-Bonnet-le-Château pour toute question relative à ce service. Pour le secteur de Saint-Just Saint-Rambert, un lieu d’accueil du public sera également proposé à Saint-Cyprien.

En dehors des heures d’ouverture du service et pour toute urgence, des numéros d’astreinte seront mis en place.

Les usagers peuvent bien sûr continuer à se rendre en mairie pour tout renseignement et consulter les informations pratiques sur le site [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr).

**Dématérialisation des calendriers de collecte des déchets**

Consciente de l’impact environnemental des déchets produits, Loire Forez agglomération interroge ses propres pratiques pour être en cohérence avec son engagement en faveur de la réduction des déchets.

Ainsi, cette année, elle a décidé de ne plus imprimer les calendriers de collecte en grande quantité. Ils ne seront donc plus distribués en boîte aux lettres. Désormais, les habitants peuvent consulter ou télécharger le calendrier de collecte de leur commune directement sur le site internet [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr), facilement accessible sur smartphone ou tablette. Quelques exemplaires papier seront néanmoins mis à disposition dans les mairies pour les personnes qui ne disposeraient pas d’accès à internet.

Les modalités de collecte pour l’année 2020 restent inchangées pour la plupart des communes. Les jours et la fréquence sont les mêmes qu’en 2019. Seules, quelques communes pourront voir leur jour de collecte modifié afin d’optimiser les tournées. Les habitants concernés seront directement informés.

**Le déploiement du très haut débit s’accélère**

Pour conforter l'attractivité et la compétitivité du territoire, Loire Forez a fait le choix du très haut débit (THD). La fibre optique offrira des débits plus élevés et de meilleure qualité, permettant d'accéder aux dernières offres internet multiservices et à de nouveaux usages : télétravail, télémédecine, téléassistance, etc…

Le déploiement s'effectue de manière progressive et couvrira l'ensemble des 87 communes de Loire Forez agglomération d'ici à mi-2020.

A ce jour, 80 % des foyers sont raccordables à la fibre optique. Des réunions publiques sont organisées pour chacun des secteurs afin d’informer des modalités pratiques pour l’installation de la prise individuelle dans les habitations ou locaux professionnels. En 2020, les travaux de déploiement s’achèveront sur les 4 derniers secteurs tandis que la phase de raccordement aux habitations se poursuivra jusqu’en 2025.

Les usagers ont ensuite la liberté de choisir l’abonnement internet fibre optique parmi les 9 fournisseurs d’accès à internet actuellement présents dans la Loire.

Pour suivre le déploiement du THD et tester votre éligibilité, rendez-vous sur [www.thd42.fr](http://www.thd42.fr) ou téléphonez au 04 77 43 08 55.

**Nouvelles aires de covoiturage**

Loire Forez agglomération entend faciliter les déplacements des habitants en intégrant le développement durable dans sa réflexion : optimiser les transports collectifs, favoriser l’intermodalité et avoir une approche globale sur l’ensemble du territoire. La pratique du covoiturage est ainsi vivement encouragée.

Aujourd’hui, le territoire dispose de plus de 280 places de stationnement sur 6 aires et 3 espaces de covoiturage de proximité. Ouvertes 7 jours sur 7 et 24h/24, elles sont situées à des emplacements stratégiques. La plupart sont reliées aux grands axes de circulation, aux transports en commun (réseau TIL) et équipées de supports cycles. Ce sont des lieux pratiques pour se donner rendez-vous et entamer son trajet. Le stationnement est gratuit.

Deux nouvelles aires de covoiturage sont/seront désormais accessibles sur les communes de Saint-Cyprien et Sury-le-Comtal. Elles offrent respectivement 11 et 16 places de stationnement.

De plus, deux nouveaux sites de covoiturage de proximité ont également été identifiés sur les communes de Chalmazel et de Veauchette où 5 places de stationnement sur chaque site sont réservées au covoiturage.

**Soutenir les commerces de proximité**

Loire Forez agglomération poursuit donc son engagement pour l’économie de proximité du territoire. Elle entend soutenir les commerçants et artisans qui font vivre l’économie rési­dentielle et participent à la qualité de vie et à l’attractivité du territoire autant qu’à l’activité économique et à l’emploi.

Après la mise en place d’un dispositif local d’aide à l’investissement pour les petites entreprises de commerces, d’artisanat et de service en 2018, Loire Forez renforce son accompagnement grâce au fonds d’intervention pour la sauvegarde de l’artisanat et du commerce (FISAC).

Ce programme d’une durée de trois ans, mis en place par l’Etat, permet de soutenir des actions d’animations, de communication, de promotion commerciale ou d’investissement par le versement de subventions. Il s’adresse aux commerçants et artisans du territoire et vise également les projets collectifs menés avec les collectivités locales, les associations de professionnels ou les chambres consulaires.

Cette action s’inscrit aussi dans la logique de revitalisation des centres-bourgs en favorisant le maintien ou le retour des commerces de proximité.

***Renseignements et accompagnement :*** [***economie@loireforez.fr***](mailto:economie@loireforez.fr) ***// 04 26 24 72 00***

**Redynamiser les centres-bourgs**

Loire Forez est un territoire vaste à dominante rurale plutôt attractif. Le cadre de vie est apprécié mais avec le développement urbain, les ménages se sont installés progressivement en périphérie des centres et dans les hameaux. Loire Forez agglomération souhaite maintenir son attractivité en accompagnant les communes dans leur réflexion et leurs actions pour renforcer la qualité de vie et le dynamisme des centres-bourgs ou centres-villes.

Sur le territoire, Loire Forez accompagne quatre communes bénéficiaires de dispositifs régionaux ou nationaux pour améliorer la qualité de vie dans leur centre : Boën-sur-Lignon, Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château et Sury-le-Comtal. Il s’agit de conseiller les élus pour construire un projet urbain sur les 10 à 15 ans à venir. Afin d’aider d’autres villages dans cette même initiative, Loire Forez agglomération a lancé un appel à projets « pour des centres-bourgs dynamiques et attractifs ». A ce titre, quatre communes sont accompagnées dans la mise en œuvre de leur projet urbain : Chalmazel-Jeansagnière, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Marcellin-en-Forez et Boisset-Saint-Priest.

Loire Forez propose également de travailler avec les communes volontaires sur des études plus concises visant à guider les élus pour définir une ébauche de stratégie en vue de renforcer l’attractivité de leur centre.

**Des aides pour rénover les logements**

Loire Forez agglomération accompagne les propriétaires (occupants ou bailleurs) et les primo-accédants dans la rénovation de leur logement. Elle encourage la réhabilitation de logements privés, les travaux d’amélioration de la performance énergétique, la résorption de l’habitat très dégradé, les projets d’adaptation à la perte d’autonomie et l’accession à la propriété dans l’ancien.

L’Agglo souhaite ainsi développer une offre diversifiée de logements et répondre aux besoins de l'ensemble des habitants du territoire (étudiants, jeunes actifs, personnes à revenus modeste, etc).

Des aides financières, sous conditions de ressources, sont proposées aux porteurs de projet. De plus, une équipe de professionnels, mise à disposition par le prestataire de Loire Forez, accueille et conseille gratuitement les usagers pour le montage des dossiers de demandes de subvention et offre un accompagnement personnalisé tout au long du projet.

**De permanences près de chez vous pour vous informer :**

* A la Maison départementale de l’habitat et du logement à Montbrison (53 rue de la République) : tous les vendredis, sans rendez-vous de 9h à 12h30 et sur rendez-vous de 13h30 à 16h.
* A l’antenne Loire Forez à Boën-sur-Lignon (17 rue de Roanne) : le 1er jeudi du mois, sans rendez-vous de 10h à 12h et sur rendez-vous de 14h à 16h.
* Au centre de télétravail REZO à Luriecq (route de Saint-Bonnet) : le 4e vendredi du mois, sans rendez-vous de 10h à 12h et sur rendez-vous de 14h à 16h.
* A Maison des services au public à Noirétable (7 place de l’Eglise) : le 3e vendredi du mois, sans rendez-vous de 10h à 12h et sur rendez-vous de 14h à 16h.
* A la mairie de Saint-Just Saint-Rambert (4 rue Gonyn) : le 2e jeudi du mois, sans rendez-vous de 10h à 12h et sur rendez-vous de 14h à 16h.

**Pour prendre rendez-vous et pour toute information :**

**Soliha Loire : 04 77 43 08 80 –** [**habitat.loireforez@soliha-loire.fr**](mailto:habitat.loireforez@soliha-loire.fr)

**Un PLUi qui préserve le patrimoine et l’environnement**

La construction du plan local d’urbanisme intercommunal qui concerne 45 communes des 87 communes de l’agglomération se poursuit. Cette année, l’Agglo a travaillé sur la partie réglementaire du PLUi avec l’élaboration de propositions de zonages, d’outils graphiques (avec le repérage des éléments naturels et patrimoniaux à préserver, par exemple), d’orientations d’aménagement programmées et du règlement écrit.

Dans ce projet, les élus ont fixé deux priorités. Il s’agit d’abord de maîtriser l’étalement urbain en reconstruisant « la ville sur la ville » et en limitant le développement de l’habitat dans les hameaux. Le PLUi veillera par ailleurs à conserver la composition urbaine et architecturale de certains bourgs ou quartiers historiques afin de préserver et valoriser la qualité du patrimoine bâti et des paysages caractéristiques du territoire.

En outre, le PLUi prévoit de préserver l’activité agricole et l’environnement, en protégeant de l’urbanisation les exploitations agricoles, la ressource en eau, les corridors écologiques, les points de vue remarquables ainsi que les parcs et les jardins d’intérêt paysager.

Loire Forez agglomération a fait le choix de co-construire ce futur document d’urbanisme en collaboration étroite avec les 45 communes concernées. Afin de laisser le temps nécessaire au travail collectif, notamment sur la phase réglementaire en cours de construction, l’arrêt du PLUi est reporté à l’automne 2020. En amont, une nouvelle exposition en communes et une dernière série de réunions publiques seront programmées. Suivront ensuite une phase administrative puis une enquête publique avant l’approbation définitive.

**Un plan climat, air, énergie pour agir pour l’environnement**

Engagée dans une démarche « Territoire à énergie positive » et d’économie circulaire, Loire Forez agglomération a adopté en 2019 son plan climat air, énergie territorial (PCAET). Véritable feuille de route jusqu’à 2025, ce plan d’actions vise à limiter la consommation d’énergie et les émissions de gaz à effet de serre mais aussi à développer la production d’énergie renouvelables locales. Il s’agit également de s’adapter aux effets du changement climatique et à minimiser son impact.

Certaines actions ont déjà été déclinées en 2019. Loire Forez propose une aide financière de 1000€ pour **la rénovation énergétique des logements** et accompagne les particuliers dans leur démarche avec la plateforme Rénov’actions 42. En matière de **déplacements**, l’Agglo poursuit ses actions de promotion du covoiturage. Elle a également lancé une étude de faisabilité pour l’implantation d’une station de recharge de véhicules à hydrogène et au gaz naturel (GNV). Pour structurer et développer la **filière bois**, une charte forestière est en cours d’élaboration. Afin d’encourager la **production d’énergie solaire**, Loire Forez propose aux particuliers une plateforme numérique gratuite, nommée In sun we trust et consultable en ligne (<https://loire.insunwetrust.solar/>), permettant de connaître le potentiel solaire de leur toiture. Elle permet une information fiable sur l’installation de panneaux photovoltaïques. Parallèlement, les élus travaillent sur un **projet alimentaire de territoire** visant à favoriser l’approvisionnement en produits locaux des sites de restauration collective.

Ce programme d’actions volontaristes vient conforter la démarche Territoire à énergie Positive (TEPOS) engagée pour l’horizon 2050. L’ambition est de s’organiser pour tendre vers une autosuffisance territoriale, en couvrant au moins 75 % des besoins par des énergies renouvelables produites localement.

**Une nouvelle station d’épuration sur le secteur de Boën-sur-Lignon**

Dans le cadre de sa compétence assainissement, Loire Forez agglomération assure le traitement des eaux usées et veille à préserver l’environnement et le cadre de vie sur le territoire. Après la mise en service de la station d’épuration L’Eau’rizon à Saint-Marcellin-en-Forez et Sury-le-Comtal en 2018, l’Agglo poursuit ses investissements pour améliorer la qualité des eaux rejetées en milieu naturel.

Un diagnostic sur les installations d’assainissement a mis en lumière des systèmes de traitement des eaux usées non conformes sur plusieurs communes dans le secteur du boënnais. Pour mettre aux normes ces équipements, les communes et Loire Forez agglomération ont opté, parmi plusieurs scénarios, pour la création d’une nouvelle station d’épuration sur le secteur.

Le projet prévoit le regroupement des systèmes d’assainissement présents sur 7 communes concernées en une seule usine d’épuration intercommunale. Cette station permettra de traiter les eaux usées de l’équivalent de 9 920 habitants sur les communes de Boën-sur-Lignon, Leigneux, Marcoux, Sail-sous-Couzan, Saint-Sixte, Sainte-Agathe-la-Bouteresse et Trelins.

Les travaux débuteront en janvier 2020 pour une mise en service prévue en 2021.

Parallèlement, les deux stations d’épuration situées sur la commune d’Arthun ont été regroupées en une seule unité de traitement des eaux usées. De même, les deux systèmes de traitement existants à Saint-Etienne-le-Molard ont été rassemblés sur une seule station. Ces travaux réalisés en 2019 ont ainsi permis de mettre aux normes ces installations.

**Des services communautaires à la maison des remparts**

Compte-tenu de l’étendue de son territoire, Loire Forez agglomération organise son administration au plus près des habitants en installant des services dans les principales communes de son territoire. Grâce à la rénovation de la maison des remparts à Saint-Just Saint-Rambert, l’agglomération dispose désormais d’un site adapté à ses besoins sur le secteur sud.

En septembre 2018, Loire Forez a entrepris, avec la ville de Saint-Just Saint-Rambert, la réhabilitation de la maison des remparts. L’agglomération occupera ainsi 862 m² sur les 2589 m² que compte le bâtiment.

Ces locaux rénovés ont permis l’installation du relais d’assistants maternels dans un espace mieux adapté à l’accueil des familles et des professionnels de la petite enfance.

Des espaces de bureaux ont également été aménagés pour accueillir des agents du service d’attribution du droit des sols (instruction des permis de construire et des autorisations d’urbanisme…), jusqu’alors installés dans des locaux au-dessus de la Poste, quartier Saint-Rambert. Ils permettent aussi le travail nomade des agents communautaires afin de limiter les déplacements entre les différents sites. Enfin, une nouvelle ludothèque, installée au rez-de-chaussée, ouvrira ses portes au public dès le mois de janvier.

Le bâtiment a été conçu, à la fois, pour optimiser la qualité d’accueil du public et pour améliorer les conditions de travail des agents.